



## NOTE DE SERVICE

N° 02-070-V33 du 10 juillet 2002

NOR : BUD R 02 00070 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PERTE DE LA CARTE DE COMMISSION APPARTENANT À UN HUISSIER DU TRÉSOR PUBLIC

### ANALYSE

Date d'application : 10/07/2002

### MOTS-CLÉS

GESTION DU PERSONNEL ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;  
HUISSIER DU TRÉSOR PUBLIC ; CARTE PROFESSIONNELLE ; PERTE

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	PGT	TPGR	TPG	RF	T								

### DIFFUSION

GT 62

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*1<sup>ère</sup> Sous-direction - Bureau 1A*

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Monsieur le Trésorier-Payeur Général de la Dordogne vient de me signaler la perte de la carte de commission appartenant à Monsieur Alain FANTIN, Huissier du Trésor Public en fonctions à la Trésorerie Générale de la Dordogne.

En raison du danger que peut comporter une éventuelle utilisation irrégulière de ce document, les comptables sont invités à signaler cet incident à l'ensemble des personnels placés sous leur autorité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU TRÉSOR PUBLIC

MARIE-LINE COUSIN